

## ENTENTE DE SERVICE



### Responsabilités de l'école (ou du groupe de parent)

- ✓ Fixer une date et une heure pour la tenue de l'activité.
- ✓ Réserver une salle adéquate.
- ✓ Prévoir une collation pour les participants et en assumer les frais.
- ✓ Distribuer aux parents l'invitation fournie par Parents partenaires en éducation.

### Responsabilités de Parents partenaires en éducation

- ✓ Fournir une invitation (en version électronique) pour la distribution aux parents.
- ✓ Fournir des conseils sur l'organisation de la Conversation.
- ✓ Assurer l'animation de la Conversation.
- ✓ Envoyer un compte rendu de la Conversation au groupe organisateur ainsi qu'à chaque participant ayant fourni son adresse courriel.

### Politique d'annulation

Lorsque vous commandez une conversation, vous êtes tenus de respecter la date établie pour le déroulement de l'activité, à moins d'une entente formelle avec le bureau provincial de Parents partenaires en éducation.

Toute annulation doit impérativement se faire cinq (5) jours ouvrables ou plus avant la tenue de la conversation, faute de quoi des frais administratifs de cent (100) dollars seront facturés à l'école (ou au groupe de parents) qui commande la conversation.